



# Paulic



meunerie

---

**RAPPORT FINANCIER  
SEMESTRIEL 2023**

---



1	RAPPORT DE GESTION .....	4
1   1	INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE.....	4
1   2	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE l'activité .....	5
1   3	RAPPORT DES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2022.....	12
1   4	ACTIVITE DU GROUPE – COMPTES CONSOLIDES .....	14
2	ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2023 ÉTABLIS SELON LE RÉFÉRENCIEL FRANCAIS.....	17
2   1	COMPTES CONSOLIDÉS .....	17
2   2	NOTES ANNEXES.....	22

Dans le présent rapport, le terme « PAULIC » désigne le groupe Paulic Meunerie.

## 1 | 1 INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE

### 1.1.1 INFORMATIONS GENERALES SUR PAULIC MEUNERIE SA

Dénomination sociale de la Société mère et nom commercial

La Société a pour dénomination sociale et commerciale : PAULIC Meunerie. Jusqu'au 28 juin 2019, sa dénomination sociale était Minoterie PAULIC.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société, numéro LEI

- ✓ La Société est inscrite auprès du RCS de Lorient sous le N°311263685.
- ✓ L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 9695001KHDJG1DTXB725.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 50 ans s'achevant le 27 octobre 2027, puis prorogée pour une durée de 99 ans s'achevant le 27 octobre 2126, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société a adopté la forme de société anonyme à conseil d'administration aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2017.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce. Le siège social de la Société est situé au lieu-dit « Le Gouret » – 56920 Saint-Gérand.

Les coordonnées du Groupe sont les suivantes :

- ✓ Téléphone : +33 (0)2 97 51 40 03
- ✓ Adresse courriel : [investisseurs@paulic.bzh](mailto:investisseurs@paulic.bzh)
- ✓ Site Internet : [www.paulicmeunerie.com](http://www.paulicmeunerie.com)

### 1.1.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable.

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- ❖ SAS GREEN TECHNOLOGIES.

## 1 | 2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Fort d'une expertise de quatre générations dans la meunerie, le groupe PAULIC est une « agritech » qui a su combiner le caractère traditionnel de son activité historique de production de farine de froment et de sarrasin en Bretagne, avec l'innovation comme moteur de son développement.

Groupe familial breton, Paulic Meunerie exploite 3 moulins, situés en centre Bretagne, équipés de matériel de pointe pour garantir des farines de qualité exceptionnelle combinant les valeurs de naturalité et de sécurité alimentaire afin de satisfaire aux attentes de consommateurs de plus en plus exigeants.



Moulin du Gouret  
(Saint-Gérard)



Moulin du Pavillon  
(Séglien) – en fermeture



Moulin Conan  
(Plounévez-Quintin)

Avec plus de 37 000 tonnes produites en 2022 (+37%) et 18,7 millions d'euros de chiffres d'affaires (+65%), l'activité du Groupe repose sur la commercialisation de deux gammes de produits :

- L'une issue de la meunerie traditionnelle (représentant 88% des revenus 2020) composée d'un vaste catalogue de farines de froment et de sarrasin
- L'autre gamme (ayant généré 12% des revenus 2020) concerne la production de farine et de son, à partir de grains de blé purifiés par un traitement innovant d'ozonation dénommé **Oxygreen©**

Ces gammes de produits s'adressent à une clientèle fidèle d'environ 750 références, composée majoritairement d'industriels (environ 35% du CA en 2022) français de l'agro-alimentaire, de la panification (ateliers de boulangerie et rayons épicerie de GMS pour environ 15%), de négociants (grossistes, confrères, retailers, pour environ 22% du CA 2022) ainsi que d'une clientèle artisanale de boulangers et restaurateurs (crêperies, restaurants, pour environ 14%) concentrée dans le Grand Ouest. Elle compte également des acteurs de l'alimentation animale à travers la vente du son en tant que co-produit résiduel issu de la fabrication de farine, ainsi que des éleveurs d'insectes grâce à un nouveau produit issu du procédé **Oxygreen©**.

Cette diversification de gammes est le fruit d'une politique d'innovation engagée dès 2002 avec l'internalisation d'un laboratoire de contrôle qualité et de R&D qui a conduit le Groupe à collaborer avec une société ayant transposé le traitement de produits à l'ozone à des fins de décontamination/purification des céréales.

## 1.2.1 APERCU DES ACTIVITÉS

### 1.2.1.1 La meunerie traditionnelle :

Expertise historique du Groupe, la meunerie traditionnelle consiste en la production de farines destinées à l'alimentation humaine, principal produit obtenu une fois le blé nettoyé, broyé et écrasé.

#### LES PRODUITS EN MEUNERIE TRADITIONNELLE

En plus de quarante ans d'expérience, le Groupe s'est constitué un large catalogue de près de 140 références de farines, à même de répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée.

La sélection de blé permet d'identifier deux grandes familles de produits :

Marchés Meunerie froment traditionnelle	Marchés Meunerie sarrasin traditionnelle
<ul style="list-style-type: none"><li>- Les pâtisseries et biscuiteries industrielles, traiteurs industriels,</li><li>- Les boulangeries artisanales et en GMS,</li><li>- Les distributeurs, négociants et moulins confrères,</li><li>- L'alimentation du bétail à travers la vente de son qui constitue l'écorce d'un grain de blé et le résidu issu de la production de farine</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La crêperie et biscuiterie industrielle,</li><li>- Les enseignes de distribution,</li><li>- La restauration artisanale</li></ul>



Ce catalogue répond également aux enjeux d'une demande croissante des consommateurs pour toujours plus de naturalité et de sécurité. Le Groupe s'est très vite inscrit dans cette dynamique de marché en apportant une réponse à travers une offre de farines labellisées parmi lesquelles :

- Des farines « Label Rouge », unique signe officiel qui garantit une qualité supérieure à celle des produits courants de même nature ;
- Des farines « AB- Agriculture Biologique », certification assurant un niveau de qualité ainsi qu'un mode de production et de transformation respectueux de l'environnement, du bien-être animal et de la biodiversité ; ou encore,
- Des farines « IGP », appellation identifiant un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation, etc. sont liées à son origine géographique et donc à son terroir.

Chacune de ces deux familles, pour répondre à la diversité des besoins de ses clients, compte une large gamme de produits regroupées en grandes catégories dont les principales sont :

- Les farines panifiables pour pain courant,
- Les farines panifiables pour pain de tradition française,
- Les mélanges pour pains spéciaux,
- Les inclusions en fin de pétrin,
- Les farines pâtisserie-traiteur,
- Les farines de fleurage,
- Les farines de riz,
- Les farines de froment biologiques,
- Les farines de sarrasin,
- Les farines de sarrasin biologiques.

En plus de la profondeur de son catalogue de farines et de mélanges de farines qui génère l'essentiel des ventes, le Groupe développe également un service de farines « à la carte ». Toujours à l'écoute de ses clients, le Groupe propose un service de mouture sur mesures pour répondre à leurs cahiers des charges spécifiques et ainsi les accompagner dans leur propre développement.

### LE MARCHÉ DE LA MEUNERIE TRADITIONNELLE

Sur un marché national de plus de 1,8 milliard d'euros, Paulic Meunerie fait la différence grâce à un savoir-faire historiquement ancré dans l'**innovation**, la **sécurité** et la **naturalité**. Ces engagements, en phase avec les **grands enjeux agroalimentaires** et les **attentes des consommateurs**, s'illustrent notamment par un **laboratoire de recherche et d'analyse** intégré depuis 2002.

Pour profiter pleinement des opportunités de ses marchés, Paulic Meunerie s'est engagé depuis 2016 dans un vaste programme de modernisation et d'extension industrielle intégrant des outils automatisés « 4.0 » qui lui permet désormais de tripler ses capacités de production.

Depuis l'origine, les **exigences sociales** et **environnementales** sont également au cœur du développement de l'Entreprise : origine France des approvisionnements, filières locales, promotion de filières de blé locaux...

#### 1.2.1.2 Une innovation de rupture : « Oxygreen© »

Le Groupe Paulic Meunerie est un pionnier technologique dans l'univers très traditionnel de la meunerie. Dans le parfait prolongement de son expertise historique, le Groupe a développé depuis une dizaine d'années, un autre segment de produits issus d'un procédé de production innovant et propriétaire : Oxygreen©.

S'inscrivant naturellement dans les valeurs de naturalité et sécurité du groupe, ce procédé est un traitement d'ozonation permettant la **purification des grains de blés** destinés à la production de farines pour l'alimentation humaine (Qualista®) et de son pour l'alimentation animale (Nourrifibre®).

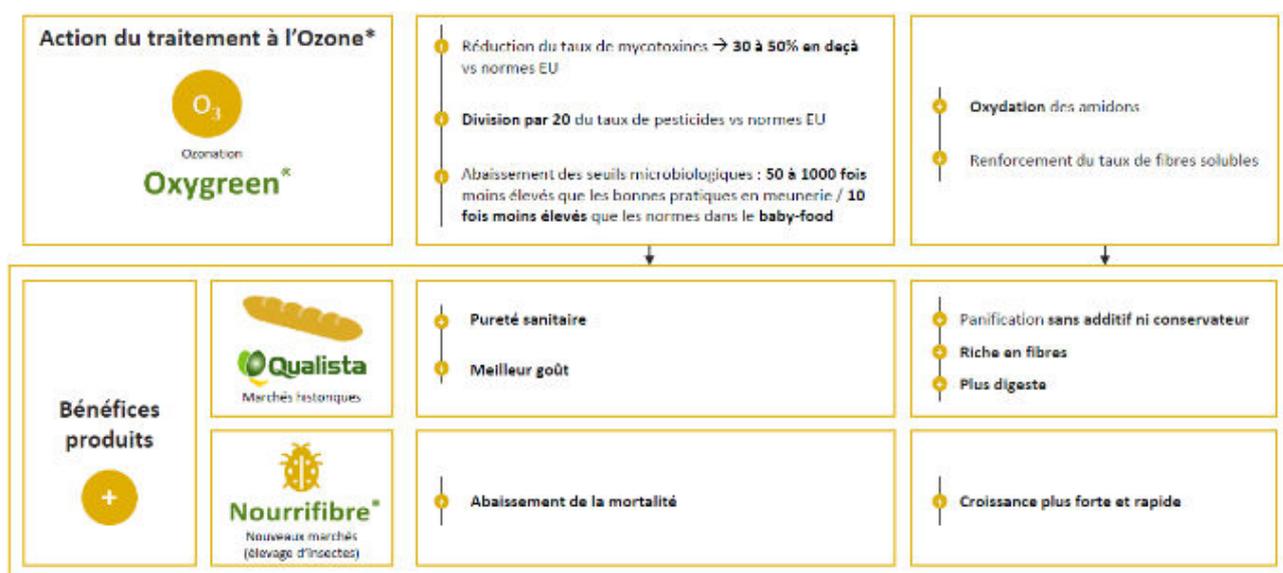
Cette innovation est le fruit de **15 années de recherche** et de 7 M€ d'investissements. Elle est aujourd'hui couverte par **5 brevets** détenus à 100% par Paulic Meunerie (le brevet européen EP1237417 intitulé « Procédé et installation pour la fabrication de farine à partir de grains traités à l'ozone » est tombé dans le domaine public en date du 18/12/2020) et bénéficie de l'appui de l'Institut UniLaSalle, première école agricole française et plateforme de référence dédiée aux applications de l'ozone. L'ozone est le seul oxydant permettant d'éliminer les produits chimiques en ne laissant aucune trace.

Par rapport aux normes européennes :

- Les taux de pesticides sont divisés par 20
- Les taux de mycotoxines sont réduits de 30 à 50%

Cette innovation fait aujourd'hui de Paulic Meunerie une Agritech de premier plan par sa capacité à faire de l'innovation technologique un **accélérateur de développement sur ses activités traditionnelles mais aussi un moteur pour conquérir le marché en décollage de l'alimentation des insectes d'élevage (entomoculture).**

La forte valeur ajoutée dont ces deux produits bénéficient peut se schématiser ainsi :



Le procédé Oxygreen© permet de répondre parfaitement aux grands enjeux alimentaires et environnementaux actuels :

- La naturalité et le refus des pesticides : le traitement à l'ozone décontamine et purifie le grain des germes pathogènes d'origine naturelle ou artificielle ;
- La nutrition et le refus des additifs : le procédé d'ozonation, grâce à son action oxydante, améliore les qualités nutritionnelles et organoleptiques des produits, les rendant panifiables sans aucun additif et plus riches en fibres solubles.

### LES PRODUITS ET LEURS AVANTAGES

Deux familles de produits exploitant le procédé Oxygreen© sont aujourd'hui développées par Paulic Meunerie :

- **Nourrifibre®**, un son de blé ozoné permettant d'adresser en particulier le marché à forte valeur ajoutée de l'alimentation des insectes d'élevage. Cet aliment purifié bénéficie de propriétés physico-chimiques exceptionnelles avec des niveaux résiduels faibles de pesticides. Ces bénéfices se traduisent par une baisse du taux de mortalité et une croissance accélérée des insectes dans les élevages, source de gains de productivité majeurs pour les professionnels du secteur.
- **Qualista®**, une farine très haut de gamme axée sur la nutrition santé pour les marchés de panification. Avec Qualista®, Paulic Meunerie dispose d'une farine d'une pureté sanitaire en rupture avec les standards du marché. Cette farine favorise une panification sans additif ni conservateur. Avec une teneur en fibres plus élevée, les produits Qualista®, plus digestes,

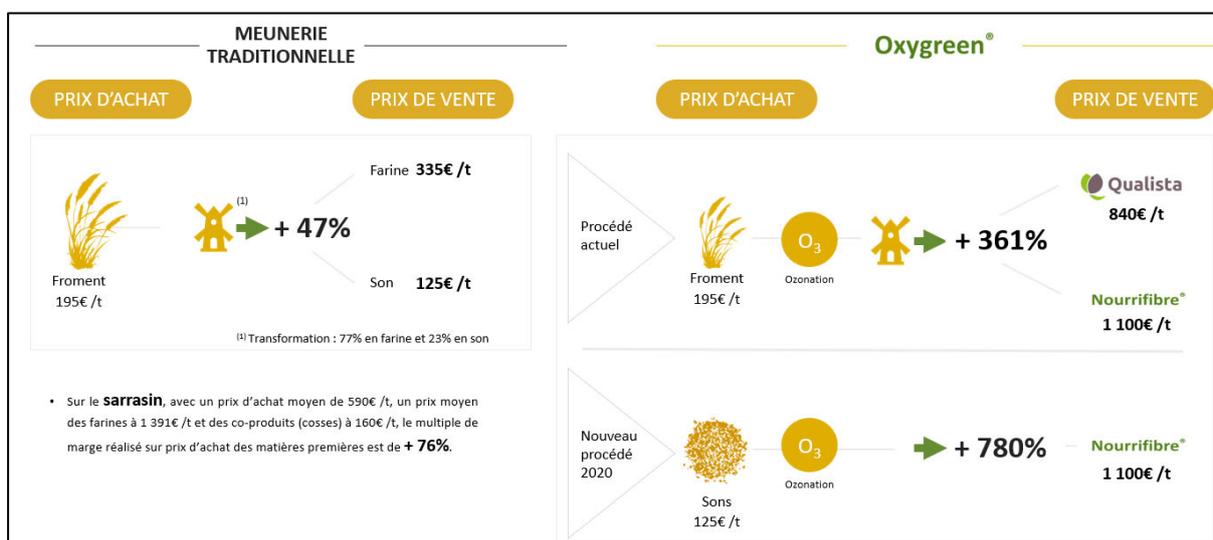
présentent de nombreux atouts par rapport aux farines traditionnelles et apportent une réponse forte à la demande de « manger sain » des consommateurs. Cette tendance s'inscrit dans la dynamique du marché français du « bio » qui a triplé en 10 ans.

- Ces produits permettent également au Groupe de bénéficier d'un effet de levier important sur sa marge brute, les ventes de ces produits présentant un niveau de marge très sensiblement supérieur à celui réalisé sur les produits de meunerie traditionnelle.

En effet, le procédé Oxygreen® présente l'avantage de mieux valoriser 100% du grain (contre environ 80% dans la meunerie traditionnelle) :

- 77% du grain broyé devient de la farine Qualista® pour la panification ;
- 23% du grain qui devient du Nourrifibre® pour l'alimentation des insectes.

Sur la base de prix d'achat du grain<sup>1</sup> et de prix de vente des farines constatés en 2019, les coefficients multiplicateurs appliqués au coût d'achat de la matière première évoluent de la façon suivante après passage du grain dans le réacteur Oxygreen® :



(1) La marge sur achat pondérée (77% pour la farine et 23% pour le son) est de 47% en meunerie traditionnelle et passe à 361% après passage dans le réacteur Oxygreen®.

La mise en place de ce nouveau prototype porte une ambition stratégique majeure pour Paulic Meunerie et devrait permettre au Groupe d'accompagner ses ambitions de croissance à l'horizon 2025.

## LE MARCHÉ DE L'ALIMENTATION A DESTINATION DES INSECTES

Grâce à ses qualités nutritionnelles, le produit Nourrifibre® s'adresse au marché des éleveurs d'insectes dont les perspectives de marchés à l'échelle mondiale recèlent un énorme potentiel.

### Un marché en phase de décollage, attendu en très forte croissance

Les champs d'applications et les marchés adressés par l'entomoculture sont très diversifiés et ne présentent pas tous le même niveau de maturité. Aussi, il n'est pas possible d'établir une estimation de la taille globale du marché de l'entomoculture, prenant en compte toutes les applications existantes.

<sup>1</sup> Source : Prix moyens d'achat constatés dans la comptabilité de Paulic Meunerie.

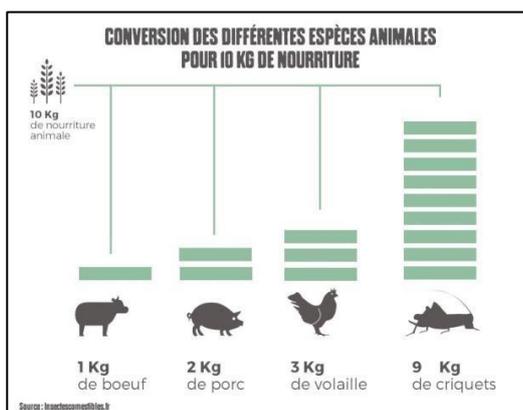
La protéine d'insectes en constitue une des applications les plus matures à ce jour portée par deux secteurs :

- Le marché de l'alimentation animale à base d'insectes, au niveau mondial, représente 687,8 M\$ US en 2018 et devrait atteindre 1,369 Mds\$ US en 2024<sup>2</sup> (dont 400 M\$ US serait généré en Europe) ;
- Le marché de l'alimentation humaine à base d'insectes (insectes comestibles) passera de 424 M\$ US en 2016 à 723 M\$ US en 2024 au niveau mondial<sup>3</sup>.

Sur ces bases, Paulic Meunerie estime le marché de la protéine d'insectes à plus de 2 Mds € à horizon 2024.

### Un mode d'élevage durable

La culture d'insectes consomme 95 fois moins de foncier que l'élevage de bétail, 22 fois moins d'eau que l'élevage de bœuf, 350 fois moins d'eau que l'élevage de porc et 220 fois moins d'eau que l'élevage de volaille. Produire 1 kg de grillon consomme 12 fois moins d'intrants que produire 1 kg de bœuf et 4 fois moins que pour produire 1 kg de volaille ou de porc.



De plus, les insectes présentent un taux de protéines plus élevé que les animaux d'élevage traditionnel. Ce constat s'inscrit dans un contexte global où la demande mondiale en protéines devrait progresser de 40% d'ici à 2030<sup>4</sup>, cela permet d'envisager les insectes comme une alternative crédible aux autres protéines animales.

### Environnement concurrentiel

A l'échelle européenne, 71% des acteurs de l'entomoculture utilisent du son de blé pour alimenter leurs insectes.

Les concurrents de Paulic Meunerie sur le marché du son destiné à l'alimentation des insectes sont l'ensemble des meuniers conventionnels et biologiques.

<sup>2</sup> Source : Mordor Intelligence : Global Insect Feed Market 2019-2024

<sup>3</sup> Source : Bioclips Vol.25, no26,26 septembre2017 (Persistence Market Research,2018 - Global edible Insects market from 2017 to 2024)

<sup>4</sup> <https://www.lesechos.fr/pme-regions/hauts-de-france/cargill-utilisera-les-protéines-a-base-dinsectes-dinnovafeed-pournourrir-des-poissons-1036742>

A ce jour, aucun son, conventionnel ou biologique, pouvant approcher les qualités sanitaires et nutritionnelles de Nourrifibre® et ses bénéfices pour les insectes n'est connu, ni du Groupe, ni de son partenaire scientifique, l'Institut Polytechnique UniLaSalle.

Nourrifibre® se démarque de ses concurrents, qui fournissent des co-produits de céréales traditionnels, par les propriétés du son de blé préalablement ozoné, qui accélère la croissance et le poids des insectes, et réduit ou minimise le risque de mortalité inopinée induite par les résidus de pesticides et présence de bactéries, moisissures et champignons.

**A quantité égale d'intrants avec Nourrifibre® le producteur d'insectes obtient :**

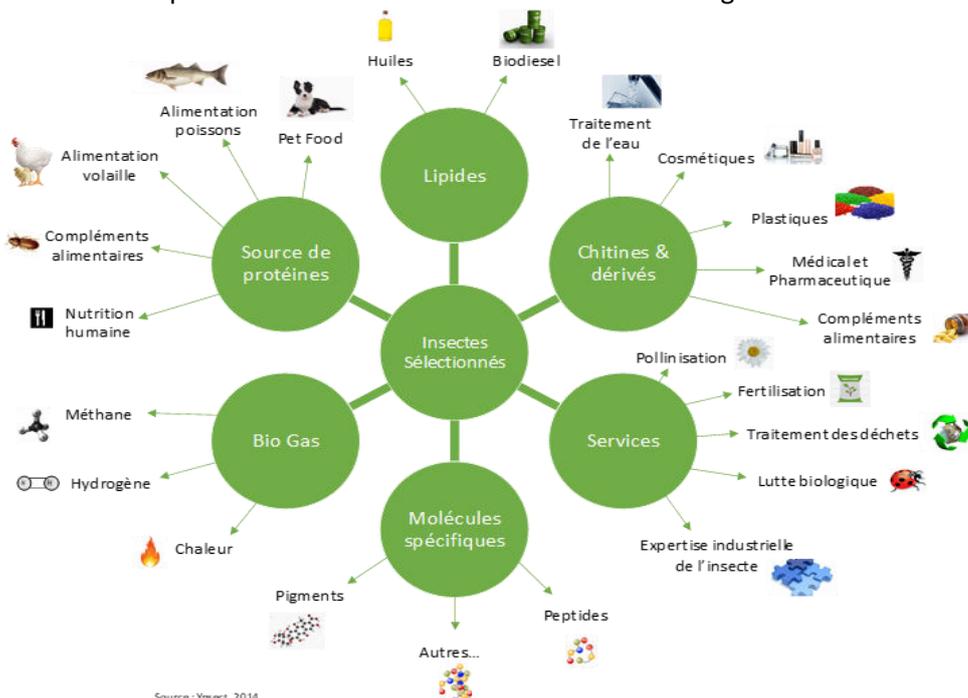


\* : Par rapport à l'alimentation conventionnelle d'insectes - Sources UniLaSalle

**De nombreux débouchés supplémentaires comme relais de croissance**

Au-delà de l'alimentation animale ou humaine, les produits issus de l'élevage d'insectes s'adressent à de nombreux marchés : la pisciculture, la fabrication de biocarburants, la pollinisation, la lutte contre les espèces nuisibles aux cultures, la fertilisation des plantes, la production de chitine, l'industrie chimique... De plus, l'élevage en lui-même ouvre les portes du marché du recyclage de biodéchets, grâce aux larves de mouches soldat noires qui sont particulièrement efficaces pour digérer de grandes quantités de déchets organiques en un temps réduit (4 à 5 fois leur poids en 10 jours).

Le schéma ci-dessous présente l'ensemble des débouchés de l'élevage d'insectes :



# 1 | 3 RAPPORT DES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et des résultats de notre gestion, au cours de du semestre clos le 30 juin 2023 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

## 1.3.1 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2023

### 1.3.1.1 Poursuite de la croissance des activités historiques

L'entreprise poursuit la montée en puissance de son nouvel outil industriel et bénéficie sur l'ensemble du premier semestre 2023 des hausses tarifaires décidées au cours de l'exercice 2022. Ainsi, l'activité progresse en volume (+28%) mais encore plus encore en valeur (+ 39%).

Sur le segment des farines de froment (boulangeries artisanales, industrielles, biscuiteries et ateliers des grandes surfaces) les ventes ont progressé de 8% en valeur et de 27% en volumes représentant désormais 68% du chiffre d'affaires.

Sur les farines de sarrasin, PAULIC MEUNERIE enregistre un chiffre d'affaires de 1,6 M€ - soit 15% du chiffre d'affaires total - contre 1,4 M€ au 30 juin 2022. Les volumes produits suivent une baisse légère de 6,5% et représentent 3% des volumes totaux produits.

### 1.3.1.2 Renforcement du niveau de marge brute

Poussé par cette augmentation de l'activité et ces revalorisation tarifaires, le niveau de marge brute se positionne en hausse à 3 177 K€, soit 30% du chiffre d'affaires au 30 juin 2023, contre 1 806 K€, soit 24% du chiffre d'affaires au 30 juin 2022.

### 1.3.1.1 Optimisation de la structure de coûts

Après une phase de mise en place de nouveaux moyens humains et matériels de production en 2021 et 2022, l'augmentation des volumes et le renforcement de notre expérience ont permis d'opérer une optimisation significative de notre structure de coûts pour chaque tonne de farine produite.

## 1.3.2 EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2023

Néant

## 1.3.3 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

### Poursuite de la croissance d'activité sur les métiers historiques

Paulic Meunerie poursuit sa stratégie de croissance sur les métiers historiques, avec l'objectif de renforcer la saturation de ses nouveaux outils de production en froment, blé noir et riz.

La mise en service d'un nouveau robot de palettisation sur la chaîne de conditionnement en sachets favorisera en outre la progression de nos volumes sur ces références, de nouveaux marchés importants étant d'ores et déjà actés avec nos clients.

### Montée en puissance du nouveau procédé d'ozonation.

Le premier semestre a été marqué par différents défis techniques concernant la mise en œuvre du nouveau procédé tête de série Oxygreen de 3ème génération. Nous avons néanmoins assuré la livraison de nos clients en farine Qualista et en Nourrifibre, avec des volumes en légère progression, grâce à la production du site de Plounevez-Quintin. Les améliorations et corrections apportées au cours du second semestre permettront de proposer de nouveaux volumes et de prendre de nouveaux marchés dès 2024.

## 1 | 4 ACTIVITE DU GROUPE – COMPTES CONSOLIDES

### 1.4.1.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable.

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

❖ SAS GREEN TECHNOLOGIES.

NB : La société PAULIC MEUNERIE a absorbé la société MOULIN DU PAVILLON par voie de fusion simplifiée en date du 9 novembre 2020 avec effet rétroactif au 1er juillet 2020.

### 1.4.1.2 Activité du Groupe sur le premier semestre 2022 et analyse du compte de résultat

Le total de l'actif et du passif consolidés du semestre écoulé s'élève à 20.110.090 euros 21.020.391 euros au 31 décembre 2022.

Le montant des capitaux propres du semestre écoulé s'élève à 7.445.928€ au 30 juin 2023 contre 7.466.835€ au 31 décembre 2022.

Le chiffre d'affaires du Groupe, au 30 juin 2023, s'élève à 10.665.743€ contre un chiffre d'affaires de 7.635.916€ au 30 juin 2022.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à un total de (47.786) euros au 30 juin 2023 contre 198.148 euros au 30 juin 2022.

Les autres achats et charges externes s'élevant à (1.405.507) euros contre (1 196 778) euros au titre du premier semestre 2022, les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions pour un montant de (554.778) euros contre (486.426) euros au titre du premier semestre 2022.

Les charges du personnel s'élèvent à (1.090.527)€ au 30 juin 2023 contre (1.155.264)€ au 30 juin 2022, pour un effectif de 43 salariés au 30 juin 2023 contre 49 au titre du premier semestre 2022.

Le résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition s'élève à un résultat bénéficiaire de 53.391€ au 30 juin 2023, contre (841.160)€ au 30 juin 2022.

Le résultat net des sociétés intégrées du semestre écoulé est déficitaire et s'élève à (19.881) euros contre un résultat déficitaire de (688 173) euros au 30 juin 2022.

Le résultat net de l'ensemble consolidé du semestre écoulé est déficitaire et s'élève à (19.881) euros contre un résultat déficitaire de (688 173) euros au 30 juin 2022.

Le résultat net (part du groupe) du semestre écoulé est déficitaire et s'élève à (19.881) euros contre un résultat déficitaire de (688 173) euros au 30 juin 2022.

### 1.4.1.3 Analyse du bilan

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

a. À l'actif

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 15.194.141 euros au 30 juin 2023 contre 15.453.267 euros au 31 décembre 2022.

L'actif circulant représente une valeur nette de 4.915.949 euros au 30 juin 2023 contre 5.567.123 euros au titre de l'exercice précédent.

b. Au passif

Au cours du semestre écoulé, les capitaux propres totalisent 7.445.928 euros contre 7.466.835 euros au 31 décembre 2022.

Les provisions pour risques et charges ressortent à 89.660 euros au cours du semestre écoulé.

Les dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 12.574.502 euros au 30 juin 2023 contre 13.450.055 euros au 31 décembre 2022 et comprennent notamment :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	7.394.172 €
Emprunts et dettes financières diverses	466.086 €
Avances et acomptes reçus sur la commande	30.387 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.629.248 €
Dettes fiscales et sociales	642.103 €
Autres dettes	127.476 €
Produits constatés d'avance	1.285.029 €
<b>TOTAL</b>	<b>12.574.502€</b>

\* \* \*

Saint-Gérard, le 26 octobre 2023.

---

**Pour le Conseil d'administration**

**Jean Paulic**

Président du Conseil d'administration - Directeur Général

## **2 | 1 COMPTES CONSOLIDÉS**



- ✓ Bilan consolidé
- ✓ Compte de résultat consolidé
- ✓ Tableau des flux de trésorerie
- ✓ Tableau de variation des capitaux propres

## BILAN CONSOLIDE

		30-juin-2023	31-déc.-2022
En €uros	Note	Net	Net
Ecarts d'acquisition			
Frais de recherche et développement		10 211	20 312
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		124 343	165 937
Fonds de commerce		1 350 504	1 350 504
Immobilisations incorporelles en cours		1 401 048	1 401 048
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 / 6</b>	<b>2 886 106</b>	<b>2 937 801</b>
Terrains et constructions		4 660 162	4 756 342
Installations tech., matériels et outillages industriels		4 518 012	4 813 468
Autres immobilisations corporelles		408 498	457 908
Immobilisations corporelles en cours		2 577 519	2 426 555
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 / 6</b>	<b>12 164 190</b>	<b>12 454 272</b>
Titres de participation		7 286	7 286
Autres immobilisations financières		136 560	53 909
<b>Immobilisations financières</b>	<b>7</b>	<b>143 846</b>	<b>61 195</b>
<b>Actif immobilisé</b>		<b>15 194 141</b>	<b>15 453 267</b>
Stocks de matières premières et approvisionnements	8	794 574	581 682
Stocks de produits finis et marchandises	8	724 994	901 934
Avances et acomptes versés sur commandes		10 495	10 646
Clients et comptes rattachés	9	1 122 332	1 595 857
Autres créances	10	1 460 553	1 813 987
Compte de régularisation actif	10	29 715	25 746
Disponibilités	11	773 285	637 272
<b>Actif circulant</b>		<b>4 915 949</b>	<b>5 567 123</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>20 110 090</b>	<b>21 020 391</b>

En €uros	Note	30-juin-2023	31-déc.-2022
Capital social		1 522 978	1 522 978
Primes		7 718 987	7 718 987
Réserves consolidées		(2 457 822)	(1 384 663)
Résultat de l'exercice		(19 881)	(1 073 159)
Autres fonds propres		681 667	682 693
<b>Capitaux propres - Part du groupe</b>	<b>12</b>	<b>7 445 928</b>	<b>7 466 835</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>12</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>13</b>	<b>89 660</b>	<b>103 501</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14	7 394 172	7 796 960
Emprunts et dettes financières diverses	14	466 086	672 847
Avances et acomptes reçus sur commande		30 387	13 568
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	2 629 248	2 662 496
Dettes fiscales et sociales	15	642 103	587 972
Autres dettes	16	127 476	356 745
Produits constatés d'avance	17	1 285 029	1 359 467
<b>Total dettes</b>		<b>12 574 502</b>	<b>13 450 055</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>20 110 090</b>	<b>21 020 391</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En Euros	Note	30/06/2023 (6 mois)	30/06/2022 (6 mois)	Exercice 2022
Chiffre d'affaires	18	10 665 743	7 635 916	18 670 419
Autres produits d'exploitation	19	(47 786)	198 148	387 835
Achats et variation de stocks	20	(7 488 743)	(5 809 868)	(14 524 936)
Autres achats et charges externes	21	(1 405 507)	(1 196 778)	(2 394 366)
Impôts, taxes et versements assimilés		(24 809)	(24 631)	(61 533)
Charges de personnel	22	(1 090 527)	(1 155 264)	(2 337 984)
Autres charges d'exploitation	26	(203)	(2 257)	(3 504)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	25	(554 778)	(486 426)	(1 030 124)
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>53 391</b>	<b>(841 160)</b>	<b>(1 294 192)</b>
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition				
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>53 391</b>	<b>(841 160)</b>	<b>(1 294 192)</b>
Charges et produits financiers		(87 644)	(81 114)	(149 418)
Charges et produits exceptionnels		7 466	1 972	(17 109)
Impôts sur les résultats		6 905	232 129	387 559
<b>Résultat net des entités intégrées</b>	<b>27</b>	<b>(19 881)</b>	<b>(688 173)</b>	<b>(1 073 159)</b>
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence				
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(19 881)</b>	<b>(688 173)</b>	<b>(1 073 159)</b>
Intérêts minoritaires				
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>		<b>(19 881)</b>	<b>(688 173)</b>	<b>(1 073 159)</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>(0.00)</b>	<b>(0.15)</b>	<b>(0.23)</b>
<b>Résultat dilué par action</b>		<b>(0.00)</b>	<b>(0.15)</b>	<b>(0.23)</b>

## **TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES**

<b>En Euros</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/2023 (6 mois)</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>30/06/2022 (6 mois)</b>
Résultat net consolidé		(19 881)	(1 073 159)	(675 731)
Amortissements et provisions	6 / 9 /13	535 773	1 005 703	326 687
Plus et moins-values de cession		(7 931)	2 797	(1 700)
Impôts différés	29	(6 905)	(387 559)	(303 812)
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>501 056</b>	<b>(452 218)</b>	<b>(654 556)</b>
<b>Variation des frais financiers</b>		<b>1 791</b>	<b>3 927</b>	<b>2 931</b>
Variation des stocks	8	(35 952)	(409 662)	(38 263)
Variation des créances d'exploitation	9 / 10	486 725	462 889	57 757
Variation des dettes d'exploitation	15 /16	37 379	277 966	764 230
<b>Variation nette exploitation</b>		<b>488 152</b>	<b>331 193</b>	<b>783 724</b>
Variation des créances hors exploitation	10	(3 589)	451 342	(186 874)
Variation des dettes hors exploitation	16	(229 270)	(515 812)	(202 862)
Variation des charges et produits constatés d'avance	10 / 17	(78 408)	(111 921)	313 195
<b>Variation nette hors exploitation</b>		<b>(311 266)</b>	<b>(176 391)</b>	<b>(76 541)</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>178 677</b>	<b>158 729</b>	<b>710 114</b>
<b>Flux de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>679 733</b>	<b>(293 489)</b>	<b>55 558</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5	(6 370)	(113 029)	(341 713)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5	(218 236)	(1 281 217)	(772 781)
Acquisitions d'immobilisations financières	7	(82 651)	(413 366)	(37)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5	24 700		1 700
Cessions d'immobilisations financières	7		403 008	0
Trésorerie nette/ acquisitions de filiales		0	0	0
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(282 557)</b>	<b>(1 404 604)</b>	<b>(1 112 831)</b>
Augmentation de capital		0	(4 558)	0
Variation des subventions d'investissement		350 879		0
Emissions d'emprunts	14	0	300 000	0
Remboursement d'emprunts	14	(468 862)	(892 781)	(293 421)
Variation des comptes courants d'associés	14	701	(14 118)	33 207
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(117 282)</b>	<b>(611 456)</b>	<b>(260 214)</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>279 894</b>	<b>(2 309 550)</b>	<b>(1 317 487)</b>
Trésorerie d'ouverture		491 603	2 801 153	1 814 667
Trésorerie de clôture		771 497	491 603	497 180
<i>dont comptes bancaires débiteurs</i>		<i>535 078</i>	<i>388 941</i>	<i>206 141</i>
<i>dont concours bancaires courants</i>		<i>(1 129)</i>	<i>(145 668)</i>	<i>(15 107)</i>
<i>dont VMP</i>		<i>237 338</i>	<i>246 961</i>	<i>305 936</i>
<i>dont caisse</i>		<i>210</i>	<i>1 370</i>	<i>210</i>

## **TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES**

Capitaux propres	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultat de la période	Autres	Total Capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
<b>Total capitaux propres au 31/12/2021</b>	<b>4 615 085</b>	<b>1 522 978</b>	<b>7 714 657</b>	<b>19 798</b>	<b>(1 395 576)</b>	<b>565 097</b>	<b>8 426 954</b>	<b>0</b>	<b>8 426 954</b>
Affectation du résultat 31/12/2021				- 1 395 576	1 395 576		0		0
Augmentation de capital		0	4 330	(8 886)			(4 556)		(4 556)
Subventions d'investissement						117 596	117 596		117 596
Résultat de l'exercice 31/12/2022					(1 073 159)		(1 073 159)		(1 073 159)
<b>Total capitaux propres au 31/12/2022</b>	<b>4 615 085</b>	<b>1 522 978</b>	<b>7 718 987</b>	<b>(1 384 664)</b>	<b>(1 073 159)</b>	<b>682 693</b>	<b>7 466 835</b>	<b>0</b>	<b>7 466 835</b>
Affectation du résultat 31/12/2022				- 1 073 159	1 073 159		0		0
Augmentation de capital							0		0
Subventions d'investissement						(1 026)	(1 026)		(1 026)
Résultat de l'exercice 30/06/2023					(19 881)		(19 881)		(19 881)
<b>Total capitaux propres au 30/06/2023</b>	<b>4 615 085</b>	<b>1 522 978</b>	<b>7 718 987</b>	<b>(2 457 823)</b>	<b>(19 881)</b>	<b>681 667</b>	<b>7 445 928</b>	<b>0</b>	<b>7 445 928</b>



- ✓ NOTE 1 Le groupe
- ✓ NOTE 2 Base de préparation des comptes consolidés
- ✓ NOTE 3 Méthodes et règles d'évaluation
- ✓ NOTE 4 Evénements significatifs
- ✓ NOTE 5 Etat des immobilisations incorporelles et corporelles
- ✓ NOTE 6 Etat des amortissements
- ✓ NOTE 7 Etat des immobilisations financières
- ✓ NOTE 8 Stocks
- ✓ NOTE 9 Créances clients et comptes rattachés
- ✓ NOTE 10 Autres créances et comptes de régularisation actif
- ✓ NOTE 11 Disponibilités
- ✓ NOTE 12 Capital social
- ✓ NOTE 13 Provisions pour risques et charges
- ✓ NOTE 14 Emprunts et dettes financières
- ✓ NOTE 15 Dettes d'exploitation
- ✓ NOTE 16 Autres dettes
- ✓ NOTE 17 Produits constatés d'avance
- ✓ NOTE 18 Chiffres d'affaires
- ✓ NOTE 19 Autres produits d'exploitation
- ✓ NOTE 20 Marge brute
- ✓ NOTE 21 Autres achats et charges externes
- ✓ NOTE 22 Charges de personnel
- ✓ NOTE 23 Effectifs
- ✓ NOTE 24 Rémunérations des dirigeants
- ✓ NOTE 25 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions
- ✓ NOTE 26 Autres charges d'exploitation
- ✓ NOTE 27 Résultat financier
- ✓ NOTE 28 Résultat exceptionnel
- ✓ NOTE 29 Impôts sur les bénéfices
- ✓ NOTE 30 Honoraires du commissaire aux comptes
- ✓ NOTE 31 Engagements hors bilan

## NOTES ANNEXES

### NOTE 1 : LA SOCIETE

Le groupe PAULIC MEUNERIE est spécialisé dans la production de farines artisanales et industrielles destinées aux professionnels de la boulangerie, de la crêperie et de l'industrie alimentaire en France et à l'étranger. Les moulins sont situés en centre Bretagne et produisent des farines de froment et de blé noir.

Un des moulins est équipé du procédé expérimental de traitement des grains à l'ozone Oxygreen®, permettant de développer des produits à haute valeur ajoutée à destination de la boulangerie et de l'alimentation d'insectes.

La société PAULIC MEUNERIE SA est cotée en bourse sur le marché Euronext Growth depuis le 18 février 2020.

### NOTE 2 : BASES DE PREPARATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les présents comptes consolidés au 30 juin 2023 ont été préparés conformément aux comptes présentés dans le cadre de l'offre au public et de l'inscription des actions de la société PAULIC MEUNERIE aux négociations sur le marché Euronext Growth. Ils ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français et arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 26 octobre 2023.

Les comptes consolidés au 30 juin 2023 sont établis sur une base volontaire, dans la mesure où la société n'est pas astreinte à établir des comptes consolidés.

Les états financiers du Groupe ont été établis en euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

#### **2.1. Méthodes de consolidation**

Les états financiers des sociétés dans lesquelles PAULIC MEUNERIE SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 30 juin 2023, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le Groupe. La durée de l'exercice est de 6 mois pour toutes les sociétés.

#### **2.2. Périmètre de consolidation**

Le périmètre de consolidation est le suivant au 30 juin 2023 :

Sociétés consolidées	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SA PAULIC MEUNERIE	Mère	Mère	Intégration globale
SAS GREEN TECHNOLOGIE	100	100	Intégration globale

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation comprenait les sociétés suivantes :

Sociétés consolidées	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SA PAULIC MEUNERIE	Mère	Mère	Intégration globale
SAS GREEN TECHNOLOGIE	100	100	Intégration globale

IG : intégration globale

### 2.3. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe PAULIC MEUNERIE sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement 2020-01 du 9 octobre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables qui a remplacé le règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales. Ce nouveau règlement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A compter du 1er janvier 2021, les méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 sont devenues des méthodes obligatoires des comptes consolidés à l'exception de la méthode de comptabilisation à l'avancement des contrats à long terme (maintien du choix simple du PCG entre achèvement et avancement), de l'enregistrement en résultat des écarts de conversion des actifs et passifs monétaires dont la possibilité est supprimée et le provisionnement des engagements de retraite qui demeure d'application optionnelle.

Le nouveau règlement s'applique de manière prospective aux transactions survenant après la date de première application ainsi qu'aux contrats conclus après cette date. L'absence de rétroactivité signifie que des opérations de même nature survenues avant et après le 1<sup>er</sup> janvier 2021 seront comptabilisées selon les méthodes comptables en vigueur respectivement avant et après cette date.

Les états de synthèse prétendent un exercice comparatif conformément au format prescrit par le nouveau règlement.

L'application du nouveau règlement n'a pas eu d'impact matériel sur les comptes consolidés du Groupe et n'a pas altéré la comparabilité des exercices.

Les principes et méthodes comptables appliqués par le groupe PAULIC MEUNERIE sont décrits dans les § 2.3 et suivants.

Les méthodes de référence appliquées sont les suivantes :

Méthodes de référence	Application
Provisions retraites et coûts assimilés	oui
Méthode des profits à l'avancement pour les contrats LT	N/A

### 2.4. Jugements et estimations de la direction

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- Le Crédit d'Impôt Recherche,
- L'évaluation des frais de recherche et développement activés au regard des avantages économiques futurs attendus.

## 2.5. Ecart d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, les éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge, retraités selon les normes du Groupe, sont évalués à leur juste valeur pour le Groupe. Celui-ci dispose de l'année qui suit l'exercice de l'acquisition pour finaliser ces évaluations.

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre :

- Le coût d'acquisition de ses titres (y compris les frais afférents nets d'impôts),
- Et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le Groupe n'a pas constaté d'écart d'acquisition car la société Moulin du Pavillon a été créée par la société PAULIC MEUNERIE en 2002.

La société PAULIC MEUNERIE a acquis la société GREEN TECHNOLOGIE le 31 octobre 2019 pour 510 079€ sur la base d'une situation nette retraitée de 104 018€. L'écart d'acquisition qui en résulte est affecté en totalité aux brevets relatifs au procédé OXYGREEN®, soit un écart d'évaluation des brevets de 406 061€. Cet écart d'évaluation est amorti sur 5 ans à compter du 31/10/2019 ; l'amortissement de l'écart d'acquisition est comptabilisé en exploitation compte tenu de son affectation aux brevets Oxygreen®.

### **NOTE 3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION**

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

#### **3.1. Immobilisations incorporelles**

##### *Frais de recherche et développement*

Le Groupe applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- ✓ Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- ✓ Intention de la société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- ✓ Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- ✓ Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- ✓ Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- ✓ Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ». Les dépenses ne vérifiant pas ces critères demeurent comptabilisées en charges de l'exercice où elles ont été encourues.

Les frais de recherche et développement correspondent :

- Au programme de R&D « Qualista Expert » visant à développer et mettre sur le marché une farine de blé tendre dont la signature nutritionnelle sera améliorée (glycémie, régulation de la glycémie, régulation du transit, régulation de l'appétit) en s'appuyant sur les effets positifs du procédé Oxygreen©,
- Au développement d'un nouveau prototype de procédé Oxygreen© de traitement à l'ozone de 3<sup>ème</sup> génération,

Ils sont amortis linéairement, à compter de la date de mise à disposition du prototype, ce qui correspond à la durée d'utilisation minimale estimée.

Conformément au règlement ANC n°2015-06, la valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée.

#### *Autres immobilisations incorporelles*

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement à des brevets farines amortis linéairement sur la durée de protection et à des logiciels amortis linéairement sur une période de 3 ans.

### **3.2. Fonds commercial**

Les fonds commerciaux ont été acquis par les sociétés du groupe au fur et à mesure de leur développement historique, soit à l'occasion de croissances externes, soit dans le cadre d'acquisition de portefeuille de clients de confrères.

Les droits de mouture consistent en un droit à écraser une certaine quantité de blé tendre pour produire de la farine à destination de la consommation humaine en France. Ces droits ne concernent donc pas l'alimentation animale, le blé noir, ni les exportations. Ces droits de mouture sont cessibles et louables.

Dans le cadre des nouvelles règles concernant les actifs incorporels (règlement ANC 2015-06), applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le groupe a analysé la durée d'utilisation des fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux et droits de mouture ayant une durée d'utilisation non limitée, ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

Des tests de dépréciation sont réalisés tous les ans sur les fonds commerciaux non amortis (y compris en l'absence d'indice de perte de valeur). Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable figurant à l'actif à sa valeur actuelle.

Ces tests sont réalisés au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs en fonction du mode de gestion et de suivi des activités par l'entité.

Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs issus des business plans établis par la direction sur la base des critères suivants :

- ✓ Hypothèse opérationnelle : Croissance des activités du groupe dans la meunerie traditionnelle ;
- ✓ Périmètre : croissance organique exclusivement ;
- ✓ Durée du business plan : 5 ans ;
- ✓ Taux d'actualisation des cash flows futurs : 8.92%

Les valeurs actuelles des droits de mouture sont également appréciées au vu de l'évolution de leur cours à la date de clôture de l'exercice.

Les dépréciations constatées ne peuvent faire l'objet de reprises ultérieures.

A la clôture de l'exercice, la valeur actuelle est supérieure à la valeur nette comptable, ce qui justifie l'absence de dépréciation.

### **3.3. Immobilisations corporelles**

Les éléments corporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Eléments	Durées
Constructions	15 à 30 ans
Installations générales, agencements	10 à 20 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Matériel de bureau, informatique	3 à 10 ans
Mobilier	3 à 10 ans

Les amortissements dérogatoires sont portés en réserve après calcul de l'impôt différé.

### **3.4. Subventions d'investissements**

Seule la quote-part des subventions dont les conditions suspensives de versement ont été levées a été comptabilisée. Elle suit le même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

Dans les comptes individuels, les subventions d'investissement sont inscrites parmi les capitaux propres. La quote-part de subvention virée au compte de résultat est comptabilisée en produits exceptionnels.

Dans les comptes consolidés, ces subventions sont transférées dans un compte de régularisation passif (produits constatés d'avance), ce qui leur donne le caractère de crédits différés. La quote-part de subvention virée au compte de résultat au rythme de l'amortissement desdits immobilisations faisant l'objet des subventions, est comptabilisée en produits d'exploitation.

Le traitement antérieur applicable aux subventions comptabilisées en produits constatées d'avance au 31 décembre 2020 se poursuit jusqu'à la reprise complète de ces subventions au compte de résultat (application prospective du règlement ANC 2020-01).

Les subventions accordées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont désormais inscrites dans les capitaux propres consolidés pour leur montant net d'impôt. Dans ce cas, conformément au PCG, la subvention est à reprendre par résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif subventionné.

### **3.5. Opérations de location financement**

Le Groupe applique la méthode préférentielle prescrite par la réglementation française lui permettant de capitaliser les contrats de location financements.

Les contrats de crédit-bail immobilier et mobilier sont retraités comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques inhérents à la propriété de l'actif loué. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur vénale à la date d'acquisition et amorties en fonction de leur durée de vie économique estimée détaillée dans le point 3.3. En contrepartie, une dette financière du même montant apparaît au bilan et s'amortit suivant le plan de remboursement du crédit-bail souscrit. Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple, les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

### **3.6 Immobilisations financières**

Ce poste est essentiellement constitué :

- D'une participation minoritaire de 8,3% au capital de la société SAS ALLIANCE FARINE pour 5 K€ et des parts sociales du Crédit Agricole pour 2,2K€,
- De prêts accordés à des boulangers,
- De dépôts et cautionnements versés.

Ils sont valorisés au coût d'achat historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **3.7. Stocks et produits en cours**

Les stocks de matières et marchandises ont été évalués à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits finis et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les profits internes, inclus dans les stocks des sociétés du groupe, ne sont pas éliminés, leurs montants n'étant pas significatifs.

Le cycle de production du groupe ainsi que le délai de rotation des stocks entraînent une absence de risque significatif de dépréciation de ces derniers.

### **3.8. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Le groupe observe une politique de dépréciation systématique en fonction de l'antériorité des factures concernées. Cette politique générale s'enrichit d'une approche au cas par cas afin d'adapter le niveau de provision au contexte propre à chaque relation si nécessaire.

### **3.9. Trésorerie**

La trésorerie est exclusivement constituée par des liquidités immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

### **3.10. Capital**

Les éléments relatifs au capital social sont décrits dans la Note 12 de la présente annexe.

### **3.11. Provisions et passifs éventuels**

Le groupe applique le règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs.

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Un passif éventuel est :

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### **3.12. Provisions pour indemnités de départ à la retraite**

La loi française exige, le cas échéant, le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis pour les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés du Groupe PAULIC présent à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon les dispositions de la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel", conformément à la recommandation 2013-02 de l'ANC.

Le montant de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière, fait l'objet d'une provision. Les hypothèses retenues pour la situation au 30 juin 2023 sont les suivantes (méthode des unités de crédits projetées) :

- Taux annuel de revalorisation des salaires (inflation comprise) : 1 %
- Taux net annuel de capitalisation (inflation comprise) : 3.6 %
- Taux de mobilité (turn over) : 5% de 15 à 49 ans – 0% à partir de 50 ans
- Âge de départ à la retraite : 64 ans
- Modalités de départ en retraite : à l'initiative du salarié
- Taux annuel d'actualisation : 3,78%
- Taux de charges sociales patronales : 45%

Les hypothèses retenues pour la situation au 30 juin 2023 sont les mêmes que pour l'exercice 2022, à l'exception du taux d'actualisation retenu pour 3,78% au 30 juin 2023 contre 3.77% au 31 décembre 2022 et du taux de charges sociales retenu pour 45% au 30 juin 2023 contre 50% au 31 décembre 2022.

### **3.13. Emprunts et dettes financières**

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émissions des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

### **3.14. Impositions différées**

Les comptes consolidés intègrent l'impôt exigible et l'impôt différé.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise la méthode du report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat des exercices sur lesquels ces modifications sont applicables. Le taux utilisé au 30 juin 2023 est de 25 %.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- De l'annulation des provisions réglementées
- De la constatation de l'impôt sur les subventions d'investissement
- Des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat retraité
- Du retraitement des crédits-baux
- Des déficits fiscaux reportables dans la mesure où l'actif constaté est certain à date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

### **3.15. Comptabilisation du chiffre d'affaires**

Les revenus du Groupe sont de deux natures :

- Des ventes de produits finis et de manière plus marginale, de marchandises : ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client (sauf incoterm spécifique).
- Des prestations de services telles que l'écrasement de blé pour le compte de clients, des analyses pour divers acteurs ou encore la refacturation de frais de transport) : elles sont généralement reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de leur exécution où elles font l'objet d'une facturation.

### **3.16. Marge brute**

La marge brute correspond au chiffre d'affaires réalisé diminué des achats de matières premières et de marchandises variations de stock incluses.

### **3.17. Produits et charges exceptionnels**

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

### **3.18. Crédit d'Impôt Recherche**

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt recherche concernent uniquement les dépenses de recherche.

Le Règlement ANC 2020-01 ne prévoyant pas de traitement spécifique, la comptabilisation du CIR pour les comptes consolidés est définie par le PCG, c'est-à-dire obligatoirement en diminution de l'impôt sur les bénéfices pour les CIR obtenus à compter du 1er janvier 2021.

Pour les CIR obtenus avant 2021, les entreprises avaient le choix entre deux options :

- maintenir le classement du CIR retenu dans les comptes sociaux soit en diminution de l'impôt sur les résultats
- propre aux comptes consolidés de requalifier le CIR en tant que subvention d'exploitation.

La société Paulic Meunerie n'a pas comptabilisé de crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ni sur la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023 »

### **3.19. Résultat par action**

Le résultat net consolidé de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

## **NOTE 4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS**

### **4.1 Evénements significatifs des périodes présentées**

Paulic Meunerie a mis en place un contrat d'affacturage auprès de la société BPCE Factor en mars 2023, dans l'objectif de financer le besoin en fonds de roulement induit par la croissance de son activité.

Au cours du premier semestre 2023, Paulic Meunerie a mis en vente d'anciens sites de production fermés depuis de nombreuses années : les moulins de la Rochepirou, situé à Priziac, et le moulin de Keransquer à Roudouallec. Ce dernier a été vendu.

## 4.2. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

## 4.3. Continuité d'exploitation et analyse du risque de liquidité

L'entreprise poursuit la montée en puissance de son nouvel outil industriel et bénéficie sur l'ensemble du premier semestre 2023 des hausses tarifaires décidées en 2022. Ainsi, l'activité progresse en volume (+28%) mais encore plus encore en valeur (+ 39%).

S'ensuit une forte progression de la marge brute qui se positionne à 30% contre 24% au 30 juin 2022.

Le poste « électricité » est - logiquement - en très forte hausse, mais la refacturation de cette charge dans nos prix de farine a été globalement bien acceptée par nos clients.

Parallèlement, après une phase de mise en place de nouveaux moyens humains et matériels de production, l'augmentation des volumes et le renforcement de notre expérience ont permis d'opérer une optimisation significative de notre structure de coûts pour chaque tonne de farine produite.

Compte tenu de la trésorerie disponible au 30 juin 2023 ainsi que :

- De l'activité dégagée depuis le 1er juillet 2023 ;
- Des anticipations d'activités au cours de prochains moi, et
- De l'échéancier de la dette financière

La Société considère ne pas être exposée à un risque de liquidité.

## NOTE 5. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Au 30 juin 2023, la valeur brute des immobilisations se détaille comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2023	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 30 juin 2023
Frais de recherche et développement	101 840				101 840
Concessions, brevets, marques, licences	1 480 199	6 370			1 486 569
Fonds commercial et droits de moutures	1 350 504				1 350 504
Immobilisations incorporelles en cours	1 401 048				1 401 048
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 333 591</b>	<b>6 370</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 339 961</b>
Terrains	172 567		(16 769)		155 798
Constructions	6 161 968	24 600	(152 449)	2 700	6 036 819
Installations techniques	8 796 279	35 206	(144 538)	584	8 687 531
Installations techniques en location financement	549 965				549 965
Autres immobilisations corporelles	889 852	4 182	(4 761)		889 273
Autres immos corporelles en location financement	856 756				856 756
Immobilisations corporelles en cours	2 426 555	154 248		(3 284)	2 577 519
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>19 853 942</b>	<b>218 236</b>	<b>(318 517)</b>	<b>0</b>	<b>19 753 661</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 187 533</b>	<b>224 606</b>	<b>(318 517)</b>	<b>0</b>	<b>24 093 622</b>

Au 30 juin 2023, le montant des immobilisations incorporelles en cours s'élève à 1 041 K€.

Ce poste correspond :

- Au programme de R&D « Qualista Expert » visant à développer et mettre sur le marché une farine de blé tendre dont la signature nutritionnelle sera améliorée (glycémie, régulation de la glycémie, régulation du transit, régulation de l'appétit) en s'appuyant sur les effets positifs du procédé Oxygreen©,
- Au développement d'un nouveau prototype de procédé Oxygreen© de traitement à l'ozone de 3<sup>ème</sup> génération,
- Au développement d'un nouveau procédé « Blé Noir »
- Au développement logiciel d'un dispositif de communication entre l'ERP, l'outil de supervision de la production et l'outil de gestion du stock (WMS).

La ventilation des immobilisation incorporelles en cours est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Immobilisations incorporelles en cours	Au 1er janvier 2022	Dépenses activées en 2021	Au 31 décembre 2021	Dépenses activées en 2022	Au 31 décembre 2022
Oxygreen 3ème génération	510 411	54 985	565 396	53 616	619 012
Qualista Expert	0	726 399	726 399	22 019	748 418
Nouveau procédé Blé noir				22 047	22 047
Nouveau logiciel				11 571	11 571
<b>Total</b>	<b>510 411</b>	<b>781 384</b>	<b>1 291 795</b>	<b>109 253</b>	<b>1 401 048</b>

Le poste « Fonds commercial » comprend des fonds de commerce pour 656 K€ et droits de moutures pour 694K€.

Les immobilisations corporelles en cours concernent le programme d'extension de moulin sur le site de Saint-Gérard dont la partie « riz » est à mettre en service dans le courant de l'exercice 2023, ainsi qu'un nouveau programme de mise en place d'un réacteur d'ozonation des grains. La date de mise en service est prévue dans le courant du second semestre 2023.

Les autres immobilisations corporelles sont constituées d'agencements pour 857 K€, de matériels de transports pour 172 K€ et de matériels de bureau et informatiques pour 717 K€.

## **NOTE 6. ETAT DES AMORTISSEMENTS**

Au 30 juin 2023, les amortissements des immobilisations se détaillent comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2023	Dotations	Diminutions	Variation de périmètre	Au 30 juin 2023
Frais de recherche et développement	81 528	10 101			91 629
Concessions, brevets, marques, licences	1 314 261	47 965			1 362 226
Fonds commercial et droits de moutures					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 395 789</b>	<b>58 066</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 453 855</b>
Aménagements terrains	111 308	205			111 513
Constructions	1 466 886	106 506	(152 449)		1 420 943
Installations techniques	4 140 110	331 245	(144 538)		4 326 817
Installations techniques en location financement	392 668	18 254			410 922
Autres immobilisations corporelles	771 509	(2 735)	(4 761)		764 013
Autres immos corporelles en location financement	517 190	38 074			555 264
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 399 671</b>	<b>491 549</b>	<b>(301 748)</b>	<b>0</b>	<b>7 589 472</b>
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>8 795 460</b>	<b>549 615</b>	<b>(301 748)</b>	<b>0</b>	<b>9 043 327</b>

Les tests de dépréciation des fonds commerciaux et droits de mouture n'ont conduit à la constatation d'aucune perte de valeur justifiant une provision.

## **NOTE 7. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Au 30 juin 2023, les immobilisations financières se détaillent comme suit :

IMMOBILISATIONS	Au 1er janvier 2023	Augmentations / Dotations	Diminutions	Variation de périmètre	Au 30 juin 2023
Titres de participation	7 286				7 286
Prêts	15 000				15 000
Autres immobilisations financières	53 909	82 651			136 560
<b>Valeurs brutes</b>	<b>76 195</b>	<b>82 651</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>158 846</b>
Titres de participation	0				0
Prêts	(15 000)				(15 000)
Autres immobilisations financières	0				0
<b>Dépréciations</b>	<b>(15 000)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(15 000)</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES</b>	<b>61 195</b>	<b>82 651</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>143 846</b>

Les titres de participations comprennent :

- Des parts sociales CREDIT AGRICOLE pour 2,2K€ ;
- Une participation minoritaire de 8,3% au capital de la société SAS ALLIANCE FARINE pour 5 K€ ;

Les prêts sont accordés à des boulangers. Le dernier prêt, accordé à la société Kerguelen Developpement pour 15 K€ en 2017, a été totalement déprécié.

Les autres immobilisations financières au premier janvier correspondent principalement au versement sur 2019 d'une retenue de garantie de 40 K€ à BPI à l'occasion d'un prêt « Croissance Industrie » de 800 K€ au titre du programme d'extension du Moulin du Gouret.

L'augmentation de ces immobilisations financières en 2023 s'explique par la présence de 75 K€ de dépôt de garantie dans le cadre du contrat d'affacturage.

### **NOTE 8. STOCKS**

Les stocks se détaillent de la façon suivante :

<b>En Euros</b>	<b>30-juin-2023</b>	<b>31-déc.-2022</b>
Stocks de matières premières	794 574	581 682
Stocks de produits finis et marchandises	724 994	901 934
<b>Total</b>	<b>1 519 568</b>	<b>1 483 616</b>

Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les stocks au titre des exercices présentés.

### **NOTE 9. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

<b>En Euros</b>	<b>30-juin-2023</b>	<b>31-déc.-2022</b>
Clients et comptes rattachés	1 134 112	1 605 537
Provisions pour dépréciations	(11 780)	(9 680)
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>1 122 332</b>	<b>1 595 857</b>

Au 30 juin 2023, la variation des provisions pour dépréciations s'analyse comme suit :

<b>En Euros</b>	<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>Augmentations / Dotations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>30-juin-2023</b>
Provisions pour dépréciations	9 680	2 100	0	11 780
<b>TOTAL</b>	<b>9 680</b>	<b>2 100</b>	<b>0</b>	<b>11 780</b>

## **NOTE 10. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF**

Les autres créances et comptes de régularisation actif se présentent comme suit :

En Euros	30-juin-2023		
	Total	< 1 an	> 1 an
Etat, Crédit d'Impôt Recherche	0	0	
Etat, Crédit d'Impôt Mécénat	9 074		9 074
Etat, Impôt sur les sociétés	0	0	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	309 012	309 012	
Impôts différés actif	1 108 169		1 108 169
Autres créances fiscales	22 066	22 066	
Subventions à recevoir	0	0	
Autres créances	12 233	12 233	
<b>Sous-Total</b>	<b>1 460 554</b>	<b>343 311</b>	<b>1 117 243</b>
Charges constatées d'avance	11 696	11 696	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	18 019	6 128	11 891
<b>Valeurs brutes</b>	<b>1 490 269</b>	<b>361 135</b>	<b>1 129 133</b>
Provisions pour dépréciations			
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 490 269</b>	<b>361 135</b>	<b>1 129 133</b>

Les impôts différés actifs sont principalement liés aux déficits fiscaux reportables.

## **NOTE 11. DISPONIBILITES**

La trésorerie nette est principalement constituée de concours bancaires courants.

En Euros	30-juin-2023	31-déc.-2022
Valeurs mobilières de placement	237 338	246 961
Comptes bancaires courants	535 078	388 941
Caisse	869	1 370
Concours bancaires courants	(1 129)	(145 668)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>772 156</b>	<b>491 603</b>

Le poste « Valeurs mobilières de placement » est constitué :

- Du compte de liquidité relatif à l'animation du titre pour 40 K€,
- De la souscription d'obligations pour 197 K€.

## **NOTE 12. CAPITAL SOCIAL**

Une augmentation de capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « autres réserves » d'un montant de 7.400 € par élévation de la valeur nominale des 740.000 de 1,31 € à 1,32 €, puis une division de la valeur nominale des 740.000 actions ordinaires existantes de 1,32 € a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 dans ses huitième et neuvième résolutions. Le nombre d'actions a ainsi été multiplié par quatre (4), le portant ainsi de 740.000 actions à 2.960.000 actions, soit un capital social de la Société fixé à 976.800 euros avec une valeur nominale de trente-trois centimes d'euro (0,33 €) chacune.

L'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 a ensuite consenti dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire une délégation de compétence permettant au Conseil d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public en prévision de l'admission des actions aux négociations sur EURONEXT GROWTH. La même Assemblée a autorisé le Conseil, dans sa dix-huitième résolution à caractère extraordinaire à augmenter le montant de dans les conditions prévues par la législation.

Le Conseil d'administration du 27 janvier 2020 a fixé le principe de l'augmentation de capital et conformément aux recommandations du PSI, le Président du Conseil a proposé que la fourchette de prix soit comprise entre 6,32 euros et 8,54 euros par action.

Le Conseil d'administration s'est par la suite réuni en date du 13 février 2020 afin de fixer le prix d'introduction à 6,32 € par action. Il a, par ailleurs, constaté la signature de l'engagement de souscription par lequel Monsieur Jean PAULIC s'était irrévocablement engagé à placer un ordre de souscription pour un montant égal à 500.000€ par voie de compensation avec une créance certaine, liquide et exigible au titre d'une avance d'actionnaires. Le Conseil a ensuite décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros, par émission de 1.083.446 actions ordinaires, au prix de 6,32 euros par action, soit trente-trois centimes d'euro (0,33) de valeur nominale et 5,99 euros de prime d'émission, après mise en oeuvre de la clause d'extension à hauteur d'un nombre total de 141.319 titres (15% du nombre d'actions initialement émis soit 942.127 actions nouvelles), représentant un montant total de 6.847.378,72 euros, prime d'émission incluse.

En date du 14 février 2020, le Conseil d'administration a également consenti une option de surallocation à la société Aurel BGC, permettant d'augmenter, en une seule fois, pendant une durée de trente (30) jours calendaires suivant la date de clôture du règlement de livraison, le montant de l'augmentation de capital susvisée d'un montant nominal maximum de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros à la somme de 1.368.886,86 euros, par émission de 104.696 actions ordinaires nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 661.678,72 euros, prime d'émission incluse, à libérer intégralement en numéraire par versements en espèces.

Enfin, le Conseil d'administration en date du 17 février 2020, a constaté la réalisation de ces augmentations de capital d'un montant total de 392.086,86 euros par émission de 1.188.142 d'actions nouvelles composée de la manière suivante :

- une augmentation de capital d'un montant nominal total de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros ; et
- une augmentation de capital d'un montant nominal de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros, à la somme de 1.368.886,86 euros.

A l'issue de l'opération, le capital social de Paulic Meunerie SA a désormais été fixé à 1.368.886,86 €, divisé en 4.148.142 actions de 0,33 € de valeur nominale chacune. Le montant de la prime d'émission brute s'élève à 5,99 € par action soit un montant de 7 116 970,58 €, sur lequel ont été imputés les dépenses liées à l'augmentation de capital qui s'élèvent à 1.019.537 €, soit une prime d'émission nette de 6.097.433 €.

La première cotation et le début des négociations sur Euronext Growth ont eu lieu le 18 février 2020.

La note d'opération 20-021 détaille les objectifs de l'opération à savoir que l'introduction en bourse s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement stratégique à 4 ans en permettant à Paulic Meunerie de se doter de moyens financiers devant contribuer en partie au financement d'un plan d'investissements de l'ordre de 13 M€, l'autofinancement du Groupe sur cette période devant assurer le solde sur financement.

Une augmentation de capital a été réalisée en date du 19 novembre 2021 pour un montant total de 1 099 993,50 euros par émission de 244 443 actions nouvelles de 0.33 euros de valeur nominale. Le capital social est ainsi augmenté d'un montant nominal de 80 666,19 euros et porté d'un montant de 1 368 886,86 euros à un montant de 1 449 553,05 euros. Une prime d'émission d'un montant de 1 019 327.31 euros est constatée.

En date du 7 décembre 2021, le Conseil d'administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 890 000 euros par émission de 222 500 actions nouvelles de 0.33 euros de valeur nominale. Le capital social est ainsi augmenté d'un montant nominal de 73 425 euros et porté d'un montant de 1 449 553,05 euros à un montant de 1 522 978,05 euros. Une prime d'émission d'un montant de 816 575 euros est constatée.

### **Contrat de liquidité**

PAULIC MENEURIE a confié l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI reconnu par l'Autorité des Marchés Financiers. Pour la mise en œuvre de ce contrat, une somme de 150 k€ a été initialement portée au crédit du compte de liquidité le 14 février 2020.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées dans la poste « valeurs mobilières de placement ». Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés dans le résultat financier. A ce titre, une perte nette de 4,5 K€ est constatée dans le résultat financier.

### **Autres fonds propres**

Les autres fonds propres sont relatifs à deux subventions accordées sur l'exercice et comptabilisées dans ce poste conformément au nouveau règlement ANC 2020-01 (description en note 3.4).

Elles correspondent à :

- la subvention d'investissement de 702 K€ accordée par BPI France le 18 février 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir l'installation du réacteur d'ozonation Oxygreen © de 3<sup>ème</sup> génération ;
- la quote-part pour laquelle les conditions suspensives sont levées (soient 210 K€) de la subvention d'investissement accordée par la région Bretagne et le FEDER le 7 avril 2021 pour 500 K€ au total relative au programme de R&D « Qualista Expert ».

Elles sont comptabilisées pour leur montant net d'impôt, soit respectivement 524 K€ et 158K€.

### **NOTE 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Au 30 juin 2023, les provisions pour risques et charges se détaillent comme suit :

<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>Dotations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Au 30 juin 2023</b>
Prov. indemnités de départ à la retraite	103 501		(13 841)	89 660
<b>Total</b>	<b>114 150</b>	<b>0</b>	<b>(13 841)</b>	<b>89 660</b>

### **NOTE 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES**

L'évolution des emprunts et des dettes financières se présente comme suit :

<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>	<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>Emissions</b>	<b>Remboursements</b>	<b>Au 30 juin 2023</b>
Préfinancement plan investissement	0		0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 796 961	1 791	(404 580)	7 394 172
<b>Emprunts auprès des établissements de crédit</b>	<b>7 796 961</b>	<b>1 791</b>	<b>(404 580)</b>	<b>7 394 172</b>
Dettes financières - Location financement	467 327	0	(56 973)	410 354
Billets à ordre	0			0
Concours bancaires courants	151 618	0	(150 489)	1 129
Comptes courants d'actionnaires	53 902	701	0	54 603
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>672 847</b>	<b>701</b>	<b>(207 462)</b>	<b>466 086</b>
<b>Total</b>	<b>8 469 808</b>	<b>2 492</b>	<b>(612 042)</b>	<b>7 860 258</b>

<b>Echéancement (en €) au 30 juin 2023</b>	<b>Total</b>	<b>&lt; 1 an</b>	<b>de 1 à 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 394 172	1 076 200	4 312 070	2 005 902
Dettes financières - Location financement	410 354	115 192	295 162	
Concours bancaires courants	1 129	1 129		
Comptes courants d'actionnaires	54 603	54 603		
<b>Total</b>	<b>7 860 258</b>	<b>1 247 124</b>	<b>4 607 232</b>	<b>2 005 902</b>
dont partie à taux variable	491 689	121 289	274 341	96 059
dont partie à taux fixe	7 368 569	1 125 835	4 332 891	1 909 843
dont partie à taux non rémunérée				

### **Emprunts auprès des établissements de crédit**

La société dispose d'une enveloppe de 3 750 k€ de prêts immobiliers pour financer les investissements du site de Saint-Gérard. La totalité de l'enveloppe est débloquée depuis le 31 décembre 2020.

Elle a également débloqué la totalité de l'enveloppe de 1 815 K€ de prêts matériels obtenu en 2017.

La société avait souscrit à 4 autres nouveaux emprunts sur l'exercice 2020, à savoir :

- un emprunt de 100 k€ auprès de BPGO et de 100 k€ auprès du Crédit Agricole pour le financement de l'acquisition des titres Green Technologies
- un emprunt de 620 k€ auprès de la BPI qui finance un programme de recherche et développement du nouveau procédé ozonation 2<sup>ème</sup> génération.
- Un emprunt de 200 k€ auprès de BPGO pour le financement d'une ensacheuse.

Sur l'exercice 2021, la société a souscrit à 4 nouveaux emprunts PGE pour un montant total de 1 900 K€ auprès de CEB (1 000K€), BNP (300K€), CA (300 K€) et BPGO (300K€).

Sur l'exercice 2022, la société a souscrit à 2 nouveaux emprunts pour un montant total de 300 K€ comme suit :

- 1 emprunt « rebond » pour 50 K€ auprès de BPI ;
- 1 emprunt « Innov » pour 250 K€ auprès de BPI.

Il n'y a pas de nouveaux emprunts sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

### **Crédits-baux**

La société n'a pas souscrit sur l'exercice de contrats de crédit-bail.

### **Comptes courants d'associés**

Ils concernent principalement le compte courant d'associés du dirigeant du groupe Monsieur Jean PAULIC pour 38 K€

### **Covenant financiers**

Les emprunts bancaires n'ont pas fait l'objet de clauses de respect de ratios financiers.

### **NOTE 15. DETTES D'EXPLOITATION**

En Euros	30-juin-2023	31-déc.-2022
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	2 629 248	2 662 496
Dettes sociales	598 750	535 910
Dettes fiscales (TVA, ...)	43 353	52 062
<b>Total</b>	<b>3 271 352</b>	<b>3 250 468</b>

## NOTE 16. AUTRES DETTES

Les autres dettes concernent des dettes relatives aux fournisseurs d'immobilisations dans le cadre du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérard. Leurs échéances sont inférieures à un an.

En Euros	30-juin-2023	31-déc.-2022
Fournisseurs d'immobilisations	125 230	354 499
Autres dettes	2 246	2 246
<b>Total</b>	<b>127 476</b>	<b>356 745</b>

## NOTE 17. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance concernent les subventions d'investissement résultant d'aides accordées par les organismes publics pour la réalisation du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérard pour lesquelles le produit sera reconnu au rythme de l'amortissement desdits immobilisations.

A noter que les deux nouvelles subventions accordées sur l'exercice 2022 sont constatées dans les capitaux propres dans le poste « autres fonds propres ».

Elles se ventilent de la façon suivante :

Subventions	Montant de la subvention accordée	Cash restant à recevoir au 30.06.2023	Subvention nette comptabilisée au 31.06.2023	30 juin 2023		31 décembre 2022	
				Cash reçu	Produits comptabilisés en exploitation	Cash reçu	Produits comptabilisés en exploitation
Pontivy communauté	100 000		74 016		1 984	4 000	
France Agrimer	20 873		15 451		414	835	
Région Bretagne	725 989		557 341		33 860	53 988	
Feader	818 669		638 221		38 180	60 876	
BPI France Relance	701 757		699 363	350 879	1 026	1 368	
Feader Innovation	500 000	289 676	210 324				
<b>Total</b>	<b>2 867 288</b>	<b>289 676</b>	<b>2 194 716</b>	<b>350 879</b>	<b>75 464</b>	<b>0</b>	<b>121 067</b>

*Dont comptabilisation en produits constatés d'avance*

1 285 029

*Dont comptabilisation en autres fonds propres*

909 687

Comme indiqué dans le point 3.4, seule la quote-part de subvention, dont les conditions suspensives sont levées, est comptabilisée. Ainsi, pour la subvention accordée par FEADER INNOVATION de 500 K€ 42,8% de celle-ci est reconnu. En l'absence d'investissement sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023, le taux de reconnaissance de cette subvention n'a pas bougé.

En revanche, la société avait comptabilisé sur l'exercice 2022 le solde de 350 K€ de la subvention accordée par BPI de 702 K€ à la suite de la réalisation des investissements effectués sur le réacteur d'ozonation des grains. Elle a encaissé le solde de 350K€ sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

## **NOTE 18. CHIFFRES D’AFFAIRES**

L'évolution du chiffre d'affaires est le suivant :

<b>En Euros</b>	<b>30-juin-2023</b>		<b>30-juin-2022</b>	
Ventes de marchandises	164 846	2%	182 669	2%
Ventes de produits finis	10 434 566	98%	7 441 802	97%
Prestations de services	66 331	1%	11 446	0%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10 665 743</b>	<b>100%</b>	<b>7 635 917</b>	<b>100%</b>

Le poste ventes de produits finis intègre le chiffre d'affaires réalisé en vente de farines de froment, de blé noir et des co-produits (sons et cosses). Il reprend également les ventes de produits issus du procédé Oxygreen : la farine Qualista et les Nourrifibre®, pour un montant cumulé de 618 K€ au 30 juin 2023 contre 498 K€ au 30 juin 2022.

Le poste ventes de marchandises consiste en le négoce de produits additionnels à destination de nos clients boulangers (améliorants, graines et sacheries diverses).

Les prestations de services intègrent les analyses effectuées par notre laboratoire auprès d'acteurs de la région et la refacturation du transport à nos clients éloignés.

La répartition géographique du chiffre d'affaires au cours des exercices présentés est la suivante :

<b>En Euros</b>	<b>30-juin-2023</b>		<b>30-juin-2022</b>	
Ventes - France	10 329 119	97%	7 368 296	96%
Ventes Export	336 625	3%	267 620	4%
<i>Europe</i>	<i>336 625</i>	<i>100%</i>	<i>267 620</i>	<i>100%</i>
<i>Reste du monde</i>				
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10 665 743</b>	<b>100%</b>	<b>7 635 916</b>	<b>100%</b>

## **NOTE 19. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

<b>En Euros</b>	<b>30-juin-2023</b>	<b>30-juin-2022</b>
Production stockée	(179 216)	49 353
Production immobilisée	0	44 758
Reprises sur amort. et prov.	13 841	14 055
Transfert de charges	31 589	6 495
Quote part subventions d'investissement reprise en résultat	75 464	58 907
Subvention d'exploitation	9 333	0
Crédit Impôt Recherche	0	24 579
Autres produits	1 203	1
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>(47 786)</b>	<b>198 148</b>

## **NOTE 20. MARGE BRUTE**

<b>En Euros</b>	<b>30-juin-2023</b>	<b>30-juin-2022</b>
Chiffres d'affaires	10 665 743	7 635 916
Achats consommés	(7 488 743)	(5 809 868)
<b>Marge Brute globale</b>	<b>3 177 000</b>	<b>1 826 048</b>
<i>Taux de marge brute</i>	<i>30%</i>	<i>24%</i>

Tout d'abord, l'augmentation de la marge en valeur absolue s'explique par la croissance de l'activité (+28% en volume, +39% en valeur).

Nous rappelons que, à la suite des hausses massives dans les prix et la volatilité des matières premières en 2021 et 2022, Paulic Meunerie avait procédé à des hausses tarifaires successives en vue de rétablir et défendre ses marges. Ces hausses tarifaires sont intégralement effectives sur le premier semestre 2023.

En outre, le coût des matières premières a amorcé une décrue. Les contrats « grands comptes » étant négociés sur la base de différentiels en valeur absolue vs le prix du blé, ces marges en valeur absolue représentent mécaniquement un taux plus élevé, toutes choses égales par ailleurs.

## **NOTE 21. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES**

Les autres achats et charges externes se décomposent de la façon suivante :

<b>En Euros</b>	<b>30-juin-2023</b>	<b>30-juin-2022</b>
Achats non stockés, matériels, fournitures	726 207	353 568
Sous-traitance générale	12 712	13 112
Locations et charges locatives	79 937	102 214
Entretiens et réparations	192 270	177 846
Primes d'assurance	43 690	38 200
Etudes et recherches	43 204	51 503
Personnel extérieur	3 382	24 885
Honoraires	130 000	168 100
Publicité	10 083	52 568
Transport	92 590	143 852
Frais de déplacement, missions et réceptions	21 749	21 058
Autres (téléphone, services bancaires ...)	49 682	49 872
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>1 405 507</b>	<b>1 196 778</b>

Les achats non stockés sont principalement constitués des frais d'électricité et de carburant.

Le poste « frais d'études et recherches » correspond à des frais de laboratoires engagés à des fins de contrôle interne.

Le poste « Honoraires » comprend notamment des commissions sur ventes de Nourrifibre® pour 32 K€ et des frais de courtage sur la vente de son.

## **NOTE 22. CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

<b>En Euros</b>	<b>30-juin-2023</b>	<b>30-juin-2022</b>
Salaires et traitements	823 108	848 368
Charges sociales	267 419	306 897
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 090 527</b>	<b>1 155 265</b>
Taux moyen de charges sociales	32%	36%

## **NOTE 23. EFFECTIFS**

L'évolution des effectifs moyens est la suivante :

<b>En Euros</b>	<b>30-juin-2023</b>	<b>30-juin-2022</b>
Cadres	4	8
Agents de maîtrise et techniciens	17	15
Employés / ouvriers	22	26
<b>Effectifs</b>	<b>43</b>	<b>49</b>

## **NOTE 24. REMUNERATION DU DIRIGEANT**

<b>En Euros</b>	<b>30-juin-2023</b>	<b>30-juin-2022</b>
Rémunération allouée au président du conseil d'administration	24 500	42 000
<b>Total</b>	<b>24 500</b>	<b>42 000</b>

## **NOTE 25. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION ET PROVISIONS**

<b>En Euros</b>	<b>30-juin-2023</b>	<b>30-juin-2022</b>
Dotations aux amortissements sur immobilisations	549 614	480 623
Dotations aux provisions sur actif circulant	2 100	2 240
Dotations aux amortissements des charges à répartir	3 064	3 564
Dotations aux provisions pour risques et charges		
<b>Total</b>	<b>554 778</b>	<b>486 427</b>

Les dotations aux amortissements des charges à répartir concernent l'étalement des frais d'émissions d'emprunt.

Les dotations aux provisions sur actifs circulants est relative à la dépréciation de créances clients.

Les dotations aux amortissements sont ventilées de la façon suivante :

<b>En Euros</b>	<b>30-juin-2023</b>	<b>30-juin-2022</b>
Immobilisations incorporelles	58 066	57 073
Immobilisations corporelles	491 548	423 550
<b>Total</b>	<b>549 614</b>	<b>480 623</b>

## **NOTE 26. AUTRES CHARGES**

Les autres charges se décomposent comme suit :

<b>En Euros</b>	<b>30-juin-2023</b>	<b>30-juin-2022</b>
Redevances		
Pertes sur créances irrécouvrables		
Autres charges	203	2 257
<b>Total</b>	<b>203</b>	<b>2 257</b>

## **NOTE 27. RESULTAT FINANCIER**

Le résultat financier se décompose comme suit :

<b>En Euros</b>	<b>30-juin-2023</b>	<b>30-juin-2022</b>
Autres produits financiers	4 832	4 638
Produits cession de VMP	10 000	10 000
Reprise provisions pour dépréciation des prêts		
<b>Produits financiers</b>	<b>14 832</b>	<b>14 638</b>
Intérêts sur emprunts (retraitements de crédit-bail inclus)	75 688	54 951
Intérêts bancaires	16 232	1 195
Intérêts sur comptes courants d'associés	1 002	409
Charges cession de VMP	4 479	39 197
Autres charges financières	5 075	0
<b>Charges financières</b>	<b>102 476</b>	<b>95 752</b>
<b>Total</b>	<b>(87 644)</b>	<b>(81 114)</b>

## **NOTE 28. RESULTAT EXCEPTIONNEL**

<b>En Euros</b>	<b>30-juin-2023</b>	<b>30-juin-2022</b>
Autres produits exceptionnels		5 406
Produits de cession d'immobilisations	24 700	
Reprises provisions		
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>24 700</b>	<b>5 406</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	464	3 434
VNC immobilisations cédées	16 769	
Autres charges exceptionnelles		
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>17 234</b>	<b>3 434</b>
<b>Total</b>	<b>7 466</b>	<b>1 972</b>

## **NOTE 29. IMPÔTS SUR LES BENEFICES**

La ventilation de la charge d'impôt est la suivante :

<b>En Euros</b>	<b>30-juin-2023</b>	<b>30-juin-2022</b>
Charge/(produit) d'impôt exigible		
Charge/(produit) d'impôt différé	(6 905)	(232 129)
<b>Total charges/(produit) d'impôt sur les bénéfices</b>	<b>(6 905)</b>	<b>(232 129)</b>

La preuve d'impôt est la suivante :

En Euros	30-juin-2023	30-juin-2022
Résultat courant avant impôt	(19 881)	(688 173)
Résultat exceptionnel avant impôt	6 905	232 129
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>	<b>(26 786)</b>	<b>(920 302)</b>
Impôt théorique à 25 %	(6 697)	(230 076)
Réduction d'impôt : CIR et CIM	0	0
Charge d'impôt théorique dans les comptes consolidés	(6 697)	(230 076)
<b>Charge d'impôt comptabilisé dans les comptes consolidés</b>	<b>(6 905)</b>	<b>(232 129)</b>
<b>Différence</b>	<b>208</b>	<b>2 053</b>
<b>Justification de l'écart</b>		
CIR		(6 144)
IDA non reconnus	(465)	4 091
Autres différences permanentes	257	
	<b>(208)</b>	<b>(2 053)</b>

La société a constaté un actif d'impôt différé net de 1 108 K€ sur la base d'hypothèses de recouvrabilité à 3 années. A noter que les déficits fiscaux reportables liés à Green Technologie ne sont pas activés.

Il en est de même pour une partie des déficits fiscaux de la société Paulic Meunerie qui correspondent aux frais d'augmentation de capital comptabilisés en déduction de la prime d'émission sans effet d'impôt.

### **NOTE 30. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

En Euros	30-juin-2023	30-juin-2022
Honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes	17 550	13 520
Honoraires HT facturés au titre des autres diligences et prestations directement liées		
<b>Total</b>	<b>17 550</b>	<b>13 520</b>

## **NOTE 31. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### Encours de créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage

Au 30 juin 2023, le montant des factures cédées s'élève à 527 015,61 euros.

### Engagements donnés

Les engagements donnés sont les suivants :

<b>En Euros</b>	<b>30-juin-2023</b>	<b>30-juin-2022</b>
Nantissements	1 541 998	1 652 774
Hypothèques	3 053 772	3 173 851
Effets escomptés non échus		
<b>Total engagements donnés</b>	<b>4 595 770</b>	<b>4 826 625</b>

Les hypothèques sur l'immobilier et le foncier du site de Saint-Gérard données en garantie des emprunts bancaires concernent les emprunts suivants :

- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 817 K€
- Emprunt BPA hypothèque PARI PASSU : 800 K€
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 811K€
- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 166 K€
- Emprunt BPGO hypothèque PARI PASSU : 173 K€
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 166 K€

Les nantissements de matériels sur les emprunts suivants :

- Emprunt CA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 435 K€ au 30/06/2023
- Emprunt BPA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 436 K€ au 30/06/2023
- Emprunt BNP de 2019 pour 605 K€ : CRD de 434 K€ au 30/06/2023

Et les nantissements des titres Green Technologie sur les emprunts suivants :

- Emprunt BPGO de 2020 pour 100 K€ : CRD de 64 K€ au 30/06/2023
- Emprunt CRCA de 2020 pour 100 K€ : CRD de 61 K€ au 30/06/2023

### Engagements reçus

Néant





Paulic Meunerie SA

Moulin du Gouret – 56920 Saint-Gérand

Tél : 02 97 51 40 03

[paulicmeunerie.com/investisseurs](http://paulicmeunerie.com/investisseurs)